

Conseils aux auteurs

Écrire pour le Théâtre d'Enfants de La Paternelle, c'est écrire pour de nombreux interprètes. En effet, ils sont environ 200 jeunes, entre 8 et 20 ans, à participer régulièrement à nos réalisations. L'importance de ce nombre nous oblige dès lors à disposer de textes « sur mesure » permettant de mettre en scène, de faire danser et chanter autant d'artistes en herbe.

Au nombre des manuscrits qui nous sont proposés chaque année, certains doivent malheureusement être retournés à leurs auteurs car ne correspondant pas aux impératifs auxquels nous sommes soumis. Pour tenter d'éviter cela, nous vous proposons quelques « conseils » préliminaires. Ils réunissent certains paramètres à prendre en considération avant de se lancer dans l'écriture d'un futur spectacle.

Souhaitant que ces précisions vous soient utiles, nous restons bien volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



1. Choix du thème

- Le texte doit être original et le thème dans le domaine public. Si c'est une adaptation, l'œuvre originale doit être dans le domaine public.
- Le choix du thème est libre cependant adapté à un public familial (adultes/enfants).
- La durée totale du spectacle (texte, chœurs et danse) est de 1h30 à 2h maximum, entracte compris.



2. Texte

- Compte tenu du nombre d'enfants qui chaque année participe au spectacle, l'auteur prendra en considération :
 - le nombre de rôles à distribuer (entre 30 et 40)
- L'auteur sera attentif à concevoir des dialogues simples et rythmés.
- Il veillera à une mixité des rôles.



3. Danses et Chœurs

- L'auteur peut suggérer des danses et chœurs à intégrer au spectacle s'il le souhaite.
- Dans le cas contraire, l'équipe de réalisation se chargera d'y intégrer des danses et des chœurs.



4. Envoi des manuscrits

- Par mail ou par courrier au Président du comité d'organisation.
- Le document « joint » du manuscrit doit être anonyme pour être remis à une commission interne pour sélection.
- Le/La Président/e du CO s'engage à conserver l'anonymat quant aux noms des auteurs des manuscrits en sa possession.
- Les manuscrits peuvent être envoyés tout au long de l'année.

5. Forme du manuscrit

Variante A :

- Un manuscrit complet comprenant l'intégralité des dialogues.

Variante B :

- Un synopsis de la pièce (max. 3'000 caractères), décrivant les grandes lignes de l'histoire et de son dénouement et comprenant un aperçu des principaux personnages.
- Un choix de deux saynètes ou extraits de scène (max. 3'000 car. / 40 répliques chacune), afin de pouvoir mieux rendre compte du style d'écriture.



6. Choix du manuscrit

- Une commission interne sélectionnera ou non le manuscrit et en informera l'auteur.
- Pour les textes non retenus :
 - ceux-ci sont renvoyés à leurs auteurs dans les 12 mois (les auteurs sont brièvement informés des motivations du refus).



7. Rémunération

- CHF 2'000.- si non affilié à une organisation de droits d'auteurs.
- Au cas où l'auteur est affilié à la SSA ou à une société représentée par la SSA, il recevra :
 - un montant de CHF 1'000.-, cas échéant sous déduction des charges sociales
 - en plus, les droits d'auteur calculés selon le taux standard de 12% sur les recettes. S'agissant d'une œuvre de collaboration, ces droits devront être partagés selon les règlements de la SSA applicables avec le compositeur et le chorégraphe au pro rata temporis des contributions dans la version finale du spectacle mis en scène.



8. Réalisation

- Le Théâtre des jeunes de La Paternelle assure la réalisation du spectacle sur la base du texte choisi.
- Pour ce faire, elle s'adjoint le concours des principaux artisans de son choix, à savoir : metteur en scène, chorégraphe, décorateur, costumière, etc.
- Le manuscrit est susceptible d'être modifié lors de séances de l'équipe de création auxquelles l'auteur sera convié.

Adresse pour l'envoi des manuscrits :

Yves Fritsché
Président du comité d'organisation Ch. des Gaudines 8
1059 Peney-le-Jorat
fritschey@bluewin.ch

Lausanne, 01.11.2020